

AVIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE DOCUMENT FINAL AGENDA 21

Depuis juin 2003, l'AggLO a mis en place un Conseil de Développement qui est consulté sur tous les projets stratégiques de la communauté d'agglomération. Celui-ci a été sollicité à plusieurs reprises pour faire part de son avis et faire des propositions dans le cadre de l'Agenda 21. Il a ainsi été réuni à quatre reprises tout au long de la démarche d'élaboration. Des référents ont été identifiés pour les quatre thématiques des ateliers de concertation et ceux-ci ont produit des contributions que l'AggLO a intégrées dans le livre blanc.

Le Conseil de développement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a pris connaissance du document final en janvier 2011.

L'avis du conseil a mis en priorité :

Un programme d'actions ambitieux et riche

Le Conseil a tout d'abord souligné la richesse du programme d'actions, que ce soit par la diversité des thèmes abordés, ou la pertinence des actions proposées.

Le document est riche parce qu'il s'appuie sur une méthode participative et présente des objectifs concrets assortis de projets réalistes.

Enfin, la sélection de préconisations concrètes aussi bien à court terme qu'à long ou moyen terme est bienvenue.

Des exigences de méthode

Une mise en œuvre partenariale de l'Agenda 21

L'Agenda 21 doit être l'occasion de mobiliser et de rassembler largement les partenaires locaux.

Différents agendas 21 se mettent en place à des échelles différentes de territoires : communes, département, région, ... Le Conseil de développement insiste sur la nécessité, pour l'AggLO de veiller concrètement à la cohérence de la mise en œuvre de ces agendas 21 territoriaux dans un vrai souci de performance globale. Le Club communes devra garantir à cet effet une bonne articulation entre l'Agenda 21 de l'AggLO et l'Agenda 21 des communes membres, grâce à un travail commun des services, une mise en cohérence des actions et un partage des informations recueillies lors des réunions de concertation auprès des citoyens.

Par ailleurs, le Conseil de développement souhaite qu'un certain nombre d'actions présentées, et notamment les actions de sensibilisation, soient mises en place en partenariat et / ou en complémentarité avec des acteurs locaux et notamment les chambres consulaires. Une telle mise en œuvre partagée permettrait de soutenir et valoriser les initiatives des acteurs locaux, mais également de les coordonner, pour les rendre plus efficaces.

Un projet «durable»

Le souhait de l'AggLO de se doter d'outil comme l'observatoire des Agendas 21 semble tout à fait pertinent. Il apparaît toutefois indispensable que l'AggLO inscrive d'emblée dans l'Agenda 21 une méthode précise d'évaluation de ses réalisations, les modalités des évaluations périodiques mais aussi les actualisations qui suivront la phase actuelle d'élaboration initiale.

Cette démarche pourra également alimenter la réflexion prospective annoncée dans le document. Celle-ci devra, pour être construite efficacement, suivre une méthode déterminée à l'avance, devant apparaître dans l'Agenda 21 lui-même.

Le conseil de développement est d'ailleurs disposé à apporter son concours au sein de cet observatoire. Il s'estime partie prenante du changement de pratique que doit opérer la collectivité, tant en son sein, que dans sa relation avec les citoyens.